



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 571-2

RÈGLEMENT NUMÉRO 571-2 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 571 RELATIF À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

QUE l'objet du règlement numéro 571-2 est :

- 1) d'inclure des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;
- 2) d'exclure le système de pondération et d'évaluation des offres en services professionnels.

QUE ledit règlement numéro 571-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 571-2 à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce onzième jour du mois de juin 2021.

Isabelle Falco
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe